

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

N°DC-2024-23

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 17
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Actualisation de la grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Colpo

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, , Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS NON EXCUSES : M. Franck JOSSO et M. Christian BARBIER

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Daniel DURAND et M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS

Monsieur le Maire rappelle que l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Colpo est géré par délégation de service public (DSP) attribué à l'association UFCV depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'accueil de loisirs de Colpo met en place des activités variées et de qualité, ses animations découlent d'un travail de concertation entre les différents acteurs éducatifs aboutissant à un projet éducatif du territoire et l'application d'un plan mercredi reconnu auprès du ministère de la jeunesse et des sports.

Durant l'année, les enfants participent à divers projets permettant d'améliorer le vivre ensemble, la solidarité, l'inclusion, l'éco-citoyenneté, au travers diverses actions :

- Collecte de denrées pour les restos du cœur ;
- Rencontres sportives intercentres et inter-écoles ;
- Nettoyage du bourg et missions citoyennes ;
- Participation aux événements communaux ;
- Séjours ;
- Achats de matériels favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap ;

Monsieur le Maire présente la nouvelle grille des tarifs UFCV, augmentée de 5% par rapport à 2023, qui sera applicable à compter des vacances de Pâques 2024.

Ces nouveaux tarifs s'appliquent :

- Aux mercredis et aux vacances scolaires (extrascolaires)
- Les matins/soirs et goûters (périscolaires)

L'augmentation des tarifs intervient également pour palier à l'augmentation des charges de toutes sortes (alimentaires, fournitures, sorties).

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_23-DE

Proposition - Nvx Tarifs Mercredi/Vacs (à partir du 22 avril 2024)	0 à 700€	701 à 1000	1001 à 1300	1301 et plus	Extérieur
Demi-Journée sans repas 2023	4,92	5,98	7,05	7,40	9,13
Demi-Journée sans repas au 1er janv. 2024	4,92	5,98	7,05	7,40	9,13
Demi-Journée sans repas au 22 avril 2024	5,17	6,28	7,40	7,77	9,59
Journée sans repas 2023	8,93	9,94	11,06	11,77	13,20
Journée sans repas au 1er janv. 2024	8,93	9,94	11,06	11,77	13,20
Journée sans repas au 22 avril 2024	9,38	10,44	11,61	12,36	13,86
Repas 2023	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95
Repas au 1er janv. 2024	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30
Repas au 22 avril 2024	4,30	4,30	4,30	4,30	4,30
Demi-Journée avec repas 2023	8,93	9,99	11,06	11,41	13,14
Demi-Journée avec repas au 1er janv. 2024	9,28	10,34	11,41	11,76	13,49
Demi-Journée avec repas au 22 avril 2024	9,47	10,58	11,70	12,07	13,89
Journée avec repas 2023	12,83	13,95	15,07	15,78	17,20
Journée avec repas au 1er janv. 2024	13,18	14,30	15,42	16,13	17,55
Journée avec repas au 22 avril 2024	13,68	14,74	15,91	16,66	18,16

Proposition - Nvx Tarifs Périscolaire et Péricentre matin/soir et Goûters (à partir du 22 avril 2024)	0 à 700€	701 à 1000	1001 à 1300	1301 et plus	Extérieur
Matin/Soir 2023	0,34	0,36	0,38	0,4	0,42
Matin/Soir au 22 avril 2024	0,36	0,38	0,40	0,42	0,44
Goûter 2023	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Goûter au 22 avril 2024	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de l'Accueil de loisirs de Colpo.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

